

## Séance ordinaire du 11 janvier 2021

### Province de Québec

Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès siège en séance ordinaire ce lundi 11 janvier 2021 à 19 h 30 par visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence :

M. Robert Landry, maire  
M. Richard St-Pierre, conseiller  
M. Jocelyn Isabelle, conseiller  
Mme Nancy Mignault, conseillère  
M. Marc Bastien, conseiller  
M. Nicolas Gauthier, conseiller  
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Tous formant quorum, sous la présidence de M. Robert Landry, maire. Assiste également à la séance, par visioconférence, Mme Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

**CONSIDÉRANT** les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 15 janvier 2021;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté ministériel numéro 2020-074, daté du 2 octobre 2020, du ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté ministériel numéro 2020-080, daté du 21 octobre 2020, du ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute la région de la Mauricie / Centre-du-Québec est en zone rouge ayant un niveau d'alerte maximale;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

**CONSIDÉRANT** que, selon ce même arrêté et l'arrêté 2020-074, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

**2021-01-001**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu par les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

FORMANT QUORUM

## Séance ordinaire du 11 janvier 2021

### Ouverture de la séance

Monsieur le maire procède à la lecture de la pensée du mois :

« Ne confonds pas ton chemin avec ta destination. Ce n'est pas parce que c'est orageux aujourd'hui que cela signifie que tu ne te diriges pas vers le soleil. »

Anthony Fernando

### 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

#### Ordre du jour

##### *Ouverture de la séance*

##### *1. Lecture et adoption de l'ordre du jour*

##### *Mot du maire*

##### *2. Adoption des procès-verbaux*

##### *3. Correspondance*

##### *4. Trésorerie*

##### *5. Adoption des comptes fournisseurs*

##### *6. Adoption du règlement numéro 462-2020 fixant les taux de taxation pour l'année financière 2021*

##### *7. Résolution fixant les taux d'intérêt et de pénalité décrétés et applicables à toutes sommes dues pour l'année financière 2021*

##### *8. Adoption du second projet de règlement numéro 405-1-2020 (ajout d'usages dans la zone 127)*

##### *9. Adoption du règlement numéro 454-1-2020 modifiant l'article 8 du Règlement 454-2018 sur la gestion contractuelle*

##### *10. Office municipal d'habitation de Trois-Rivières (OMHTR) - Approbation des prévisions budgétaires 2021*

##### *11. Octroi de contrat – Rolland Bouchard et Fils - Déneigement du cul-de-sac du chemin du Lac Bourassa - Saison 2020-2021*

##### *12. Service incendie – Démission d'un pompier – Monsieur Marco Héon*

##### *13. Service incendie – Démission d'un pompier – Monsieur Yanick Bournival*

##### *14. Autorisation - Appel de candidatures – Embauche de pompiers*

##### *15. Travaux dans les emprises d'une route du ministère des Transports du Québec (MTQ)*

##### *16. Motion de félicitations et de remerciement – Comité culturel et participants Concours de maisons décorées et distribution de cadeaux*

##### *17. Affaires diverses*

##### *Période de questions*

##### *18. Clôture de la séance*

**2021-01-002**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nancy Mignault et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **Mot du maire**

M. le maire souhaite la bienvenue aux auditeurs de la séance du mois de janvier, première séance de l'année 2021, qui se déroule une fois de plus par visioconférence en raison de la pandémie de COVID-19 qui continue à se propager sur la planète. Il profite de l'occasion pour souhaiter à toutes et tous une bonne année 2021, de la santé et l'espoir de pouvoir se rassembler dans un avenir pas trop lointain.

## Séance ordinaire du 11 janvier 2021

Pour continuer, le maire annonce les prévisions budgétaires pour l'année 2021. Il mentionne que la municipalité a maintenu la taxe foncière sensiblement au même taux que celui de 2020 (0,8956), soit 0,8962. Toutefois, les taxes des services telles que la taxe pour les services d'eau, d'égout et d'enlèvement des ordures ont eu une augmentation moyenne de 1,31 % sur le compte de taxes. De plus, la municipalité prévoit investir plus de 6 300 000 dans l'amélioration du réseau routier, des bâtiments municipaux et des infrastructures souterraines qui font l'objet de différentes aides financières totalisant environ 4 760 700 \$, une appropriation de 146 970 \$ dans le surplus accumulé non affecté, 24 400 \$ dans le fonds réservé aux parcs et 55 000 \$ dans le fonds de roulement, ce qui laisse moins de 1 312 930 \$ en financement à long terme.

Ensuite, le maire énumère un sommaire des dossiers municipaux planifiés pour 2021 :

- Réfection de rues du secteur du Lac Robert (municipalisation des rues Christian, Guillemette et Jean);
- Asphaltage du 5<sup>e</sup> Rang (partie conjointe avec la Municipalité de Saint-Barnabé);
- Remplacement d'un ponceau dans le 4<sup>e</sup> Rang (Van Den Elsen);
- Prolongement de l'aqueduc sur la route des Pins;
- Remplacement de conduites d'aqueduc et d'égout sur le chemin des Dalles;
- Remplacement de conduites d'aqueduc et d'égout sur la rue Principale;
- Mise aux normes du système de traitement des eaux usées;
- Construction d'un nouveau puits # 1;
- Remplacement de la patinoire au parc des Grès;
- Achat d'une camion 4 cylindres 4 x 4;
- Achat d'une plaque vibrante 1000 livres.

Aussi, le maire félicite les membres du comité culturel qui ont organisé l'activité de Noël et le concours de maisons décorées. Il félicite également les jeunes qui ont participé à l'activité de Noël et les Stéphanoises et Stéphanois du secteur qui a remporté le concours de maisons décorées, et remercie les citoyennes et citoyens qui ont participé au concours.

De plus, il invite les Stéphanoises et Stéphanois à pratiquer des activités en plein air et à profiter des infrastructures hivernales dont le sentier pédestre hivernal, le sentier de raquette au parcours actif, la piste de ski de fond, la glissade et les aires de glace pour le patinage libre étant donné que les parties d'hockey ne sont pas permises à ce jour.

Enfin, il rappelle aux citoyens que la municipalité met à leur disposition une application mobile sur téléphone intelligent, Carecity, qui lui permet d'informer les citoyens en temps réel et qui permet aux Stéphanoises et Stéphanois de signaler facilement des problématiques constatées sur le territoire. Le maire les invite à s'inscrire afin de recevoir les avis émis par la municipalité en cas d'alertes, de signalements, d'information, etc.

Robert Landry,  
Maire

### **2. Adoption des procès-verbaux**

**CONSIDÉRANT** que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 décembre 2020 et des séances extraordinaires du 14 décembre 2020 et du 15 décembre 2020 ont été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçus et lus;

## Séance ordinaire du 11 janvier 2021

**2021-01-003**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 décembre 2020 et des séances extraordinaires du 14 décembre 2020 et du 15 décembre 2020 soient et sont adoptés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **3. Correspondance**

Rien à ce point.

### **4. Trésorerie**

Rien à ce point.

### **5. Adoption des comptes fournisseurs**

**2021-01-004**

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu d'approuver :

- Les déboursés, pour la période du *1<sup>er</sup> au 31 décembre 2020*, totalisant 1 626 317,68 \$.
- Les comptes à payer, *au 31 décembre 2020*, au montant de 163 772,62 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Je soussignée certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

---

Nancy Larocque,  
Secrétaire-trésorière adjointe

### **Les Services EXP inc.- Assistance technique – Mise à niveau du système de traitement des eaux usées**

**2021-01-005**

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Les Services EXP inc. de la facture n°590501, au montant de 1 080 \$, avant taxes, datée du 11 décembre 2020, représentant les honoraires professionnels pour de l'assistance technique, dans le cadre du projet de mise à niveau du système de traitement des eaux usées de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **La Mutuelle des municipalités du Québec – Paiement d'une franchise Réclamation au tiers Jacques Paradis**

**2021-01-006**

Il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès entérine le paiement à La Mutuelle des municipalités du Québec de la facture n° 201450-30, d'un montant de 659,43 \$, représentant la franchise du contrat d'assurance, dans le cadre de la

## Séance ordinaire du 11 janvier 2021

réclamation en ce qui a trait aux dommages subis par le tiers Jacques Paradis, suivant la demande datée du 16 décembre 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **6. Adoption du règlement numéro 462-2020 fixant les taux de taxation pour l'année financière 2021**

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès a adopté, lors de la séance extraordinaire du 14 décembre 2020, par la résolution numéro 2020-12-301, les prévisions budgétaires 2021 totalisant 5 804 476 \$ en revenus et en dépenses;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion du présent projet de règlement a régulièrement été donné et que ledit projet de règlement a été dûment déposé par Gaëtan Léveillé lors de la séance extraordinaire du 15 décembre 2020, par la résolution numéro 2020-12-306;

**2021-01-007**

**POUR CES MOTIFS**, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nancy Mignault et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le règlement numéro 462-2020 fixant les taux de taxation pour l'année financière 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **7. Résolution fixant les taux d'intérêt et de pénalité décrétés et applicables à toutes sommes dues pour l'année financière 2021**

**CONSIDÉRANT** que le Règlement 462-2020 fixant les taux de taxation pour l'année financière 2021 est adopté;

**CONSIDÉRANT** que l'article 981 du *Code municipal* du Québec autorise la municipalité à décréter par résolution un taux différent de celui prévu toutes les fois qu'elle le juge opportun;

**CONSIDÉRANT** l'article 250.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* qui permet de décréter qu'une pénalité est ajoutée au montant des taxes municipales exigibles, laquelle peut être fixée par résolution;

**CONSIDÉRANT** que le conseil désire fixer à « 11 % » les taux d'intérêt et à « 5 % » les taux de pénalité applicables aux créances dues à la municipalité (taxes, droits de mutation, compensation, tarif et autres créances de même nature);

**2021-01-008**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès fixe par résolution à « 11 % » les taux d'intérêt et à « 5 % » les taux de pénalité applicables aux créances dues à la municipalité (taxes, droits de mutation, compensation, tarif et autres créances de même nature).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **8. Adoption du second projet de règlement numéro 405-1-2020 (ajout d'usages dans la zone 127)**

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion du projet de règlement 405-1-2020 a été dûment donné par Richard St-Pierre, par la résolution 2020-12-272, lors de la séance ordinaire du 7 décembre 2020 et que le projet de règlement y a été dûment déposé;

## Séance ordinaire du 11 janvier 2021

**CONSIDÉRANT** que le 1<sup>er</sup> projet de Règlement 405-1-2020 a été adopté lors de cette même séance par la résolution 2020-12-273;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis public annonçant la tenue d'une consultation écrite à l'égard du projet de Règlement 405-1-2020 *modifiant le Règlement de zonage n° 405-2018 (usages autorisés dans la zone 127)* a été affiché le 9 décembre 2020 à deux (2) endroits dans la municipalité, ainsi que le 16 décembre dans l'Écho de Maskinongé;

**CONSIDÉRANT** qu'aucun commentaire n'a été reçu par courriel avant l'adoption de ce second projet de règlement;

**2021-01-009**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le 2<sup>e</sup> projet de règlement modifiant le *Règlement de zonage 405-2018* aux fins d'ajouter certains usages comme étant autorisés dans la zone 127 et de prévoir les normes d'implantation relativement aux bâtiments principaux relatifs à ces usages, selon le texte du projet de règlement soumis au conseil ce jour.

Il est de plus résolu que, puisque ce second projet de Règlement 405-1-2020 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et qu'il doit être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter, un avis public soit affiché à cet effet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **9. Adoption du règlement numéro 454-1-2020 modifiant l'article 8 du Règlement 454-2018 sur la gestion contractuelle**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a adopté, le 14 janvier 2019, le Règlement numéro 454-2018 *sur la gestion contractuelle et abrogeant la Politique de gestion contractuelle, version 2.0*;

**CONSIDÉRANT** que, depuis, le seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumissions publique a été modifié par le ministre, passant de 101 100 \$ à 105 700 \$;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité souhaite toujours, comme le lui permet le 4<sup>e</sup> alinéa de l'article 938.1.2 du *C.m.*, prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 du *C.m.*;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de modifier l'article 8 du Règlement 454-2018 *sur la gestion contractuelle* portant sur les contrats pouvant être conclus de gré à gré;

**2021-01-010**

**POUR CES MOTIFS**, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le règlement numéro 454-1-2020 *modifiant l'article 8 du Règlement 454-2018 sur la gestion contractuelle*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **10. Office municipal d'habitation de Trois-Rivières (OMHTR) - Approbation des prévisions budgétaires 2021**

**CONSIDÉRANT** que l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières a déposé, en date du 30 novembre 2020 et par la résolution numéro 2020.11.084, ses prévisions budgétaires pour l'année 2021;

## Séance ordinaire du 11 janvier 2021

**CONSIDÉRANT** que le programme HLM public démontre une contribution partageable SHQ/Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès totale de 28 801 \$ comportant des revenus de 55 144 \$ et des dépenses de 83 945 \$;

**CONSIDÉRANT** que la part demandée à la municipalité se chiffre à 2 880 \$, soit 10 % du déficit d'exploitation;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ce document;

**2021-01-011**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve les prévisions budgétaires 2021 de l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières et accepte de lui verser la contribution demandée de 2 880 \$, soit 10 % du déficit d'exploitation attribué au programme HLM public de Saint-Étienne-des-Grès.

Il est de plus résolu que la municipalité s'engage à assumer sa quote-part des sommes investies dans les travaux RAM capitalisables et particulièrement son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées en vertu du *Plan québécois des infrastructures*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **11. Octroi de contrat – Rolland Bouchard et Fils - Déneigement du cul-de-sac du chemin du Lac Bourassa - Saison 2020-2021**

**CONSIDÉRANT** la demande d'un propriétaire dont la résidence est située au bout du chemin du Lac Bourassa pour le déneigement de cette section de la rue;

**CONSIDÉRANT** que, tout comme le déneigement des bornes sèches, du stationnement du terrain des loisirs de Saint-Thomas et d'une partie du 5<sup>e</sup> Rang (cul-de-sac), le déneigement du cul-de-sac du chemin de Lac Bourassa est donné à forfait à un entrepreneur;

**CONSIDÉRANT** que l'entreprise Rolland Bouchard et Fils accepte d'honorer le contrat de déneigement du cul-de-sac du chemin du Lac Bourassa;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité s'en trouve satisfaite;

**2021-01-012**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat pour le déneigement du cul-de-sac du chemin du Lac Bourassa, saison 2020-2021, à Rolland Bouchard et Fils, au montant suivant, avant taxes :

Entrepreneurs	Endroits	Montant (avant taxes)
Rolland Bouchard et Fils	Cul-de-sac du chemin du Lac Bourassa	125,00 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **12. Service incendie – Démission d'un pompier – Monsieur Marco Héon**

**2021-01-013**

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la démission de monsieur Marco Héon à titre de pompier volontaire à temps partiel. Le conseil tient à remercier

## Séance ordinaire du 11 janvier 2021

chaleureusement monsieur Héon pour ses bons et loyaux services au sein de la brigade du Service incendie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **13. Service incendie – Démission d'un pompier – Monsieur Yanick Bournival**

**2021-01-014**

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la démission de monsieur Yanick Bournival à titre de pompier volontaire à temps partiel. Le conseil tient à remercier chaleureusement monsieur Bournival pour ses bons et loyaux services au sein de la brigade du Service incendie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **14. Autorisation - Appel de candidatures – Embauche de pompiers**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a besoin d'embaucher deux (2) pompiers pour intégrer la brigade du Service incendie;

**2021-01-015**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nancy Mignault et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès entérine l'autorisation accordée au directeur du Service incendie d'annoncer les besoins d'embauche, de procéder, avec le comité d'embauche, aux entrevues nécessaires avec les candidat(e)s et de présenter les recommandations d'embauche au conseil municipal.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **15. Travaux dans les emprises d'une route du ministère des Transports du Québec (MTQ)**

**CONSIDÉRANT** que des travaux de voirie prévus ou imprévus par la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, durant l'année 2021, peuvent être réalisés dans l'emprise d'une route sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec (MTQ) et que des autorisations préalables, ainsi qu'une garantie d'exécution sont nécessaires;

**2021-01-016**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu :

**QUE** la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès se porte garante de tous les travaux qu'elle effectuera, ou qu'un sous-traitant effectuera pour elle, durant l'année 2021;

**QUE** la Municipalité s'engage, comme il est prévu à la *Loi de la voirie*, à demander préalablement l'autorisation pour chaque intervention, et ce, selon la procédure et les délais prescrits;

**QUE** la Municipalité nomme monsieur Jean-René Duplessis, directeur des travaux publics, à titre de représentant autorisé à signer les documents soumis par le MTQ pour lesdits travaux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT



## Séance ordinaire du 11 janvier 2021

### **16. Motion de félicitations et de remerciement – Comité culturel et participants** **Concours de maisons décorées et distribution de cadeaux**

2021-01-017

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement les membres du comité culturel qui ont organisé l'activité de Noël et le concours de maisons décorées. Les membres du conseil municipal tiennent aussi à féliciter les jeunes qui ont participé à l'activité de Noël et les Stéphanoises et Stéphanois du secteur qui a remporté le concours de maisons décorées, ainsi qu'à remercier les citoyennes et citoyens qui ont participé au concours.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **17. Affaires diverses**

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

### **Période de questions**

Début : 20 h (Aucune question n'a été reçue par courriel avant la tenue de la séance);  
Fin : 20 h.

### **18. Clôture de la séance**

2021-01-018

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que la séance soit levée à 20 h.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

Robert Landry,  
Maire

---

Nathalie Vallée, g.m.a.,  
Directrice générale et secrétaire-  
trésorière

Je, Robert Landry, certifie que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.